

## XXIX<sup>ème</sup> CONFERENCE DES PRÉSIDENTS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

À Saint-Denis de La Réunion, le 7 avril 2025

Les Présidents des Régions Ultrapéripériques (RUP) de l'Union européenne (UE), réunis lors de la XXIX<sup>ème</sup> Conférence à La Réunion, sous la présidence de Madame Huguette Bello, Présidente du Conseil régional de La Réunion, adoptent la déclaration finale ci-après :

Dans un contexte international complexe et en constante évolution, marqué par des conflits armés, de fortes tensions géopolitiques, une course aux armements et des enjeux environnementaux majeurs, l'UE s'est engagée à se réinventer en tant que puissance autonome pour relever les nouveaux défis mondiaux, tout en déclarant vouloir préserver la solidarité et la cohésion entre ses régions. Telles sont les orientations encouragées par les rapports Draghi, Letta et Niinistö, qui soulignent le besoin d'un renforcement de la sécurité et de la compétitivité européenne, et la réduction de dépendances stratégiques.

Les RUP sont particulièrement sensibles à ces évolutions et restent attentives à ce que les nouvelles priorités européennes et les moyens pour y parvenir, ne compromettent pas le soutien et l'esprit de solidarité dont elles bénéficient historiquement, compte tenu de leurs spécificités, reconnues à l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE (TFUE).

La Conférence :

- ✓ RESTE confiante dans la résilience de l'UE, sa capacité à trouver des solutions adaptées et son ambition de jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale ;
- ✓ RAPPELLE que le cumul et la permanence des contraintes spécifiques à l'ultrapéripétrie ne sont comparables à aucune autre région européenne tel que reconnu par le Traité et REAFFIRME la nécessité du maintien d'un traitement différencié pour les RUP, en appliquant pleinement les dispositions de l'article 349 du TFUE pour toutes les politiques européennes ;
- ✓ ESTIME que l'approche régionale reste fondamentale pour les RUP qui sont les plus éloignées et isolées ;
- ✓ REITERE le besoin d'analyses d'impact ciblées et systématiques permettant d'évaluer et de mieux adapter les politiques européennes au contexte de l'ultrapéripétrie, en partenariat avec ses régions ;
- ✓ RAPPELLE que par leur présence dans plusieurs océans et continents, les RUP confèrent à l'Europe une dimension planétaire et le plus grand territoire maritime au monde. Leur position géostratégique constitue un atout majeur pour l'UE, notamment en termes de co-développement régional dans les bassins Atlantique, Amazonien, Caraïben et océan Indien ;

- ✓ APPELLE donc les institutions européennes à tirer pleinement parti de leurs réalités géostratégiques par l'ouverture d'un dialogue et l'impulsion de travaux, en les impliquant au bénéfice de toute l'Europe ;
- ✓ EXPRIME sa solidarité avec Mayotte et La Réunion, dans le contexte des récents événements naturels extrêmes, qui ont mis en lumière leurs fragilités.

## 1. Maintien de la Solidarité européenne et adaptation des politiques

### Cadre financier pluriannuel post 2027

La Conférence reste préoccupée par les orientations du cadre financier pluriannuel (CFP) post 2027, annoncées « *plus ciblées* » et « *plus simples* » selon le point de vue de l'Union. Elle défend dans ce contexte une prise en compte adéquate et conjointe des RUP, au motif de réalités et de caractéristiques spécifiques que seules les RUP partagent au sein de l'UE, et indépendamment de leur niveau de développement.

Qu'il s'agisse des cyclones Irma, Chido et Garance à St Martin, Mayotte et La Réunion, des ouragans Lorenzo et Beryl aux Açores et en Martinique, d'incendies à Madère, de l'éruption volcanique de La Palma aux Canaries, de la tempête Fiona en Guadeloupe, de la sécheresse ou des pluies diluviennes en Guyane, chaque fois la solidarité européenne est attendue, l'Union est interpellée et les États membres sollicités.

Crises climatiques, sanitaires, démographiques, économiques et sociales, flux migratoires massifs, guerres, représentent autant de chocs qui affectent ses populations durement, auxquels s'ajoutent les contraintes structurelles permanentes de l'ultrapériphérie.

Dans ce contexte, la Conférence :

- ✓ S'INQUIETE des premières orientations sur l'architecture du CFP ;
- ✓ DEMANDE de veiller à ce que le CFP ne prive pas les RUP de la conception et de la mise en œuvre de leurs propres stratégies territoriales pour répondre aux besoins de leurs populations. Une approche descendante ruinerait tous les efforts entrepris depuis plusieurs années par ses régions pour se développer, pour créer des emplois et pour renforcer leur résilience ;
- ✓ REFUTE toute orientation de centralisation de la gestion des fonds européens et de réduction des budgets alloués aux futures politiques de cohésion et agricole commune, fondamentales pour le développement des RUP ;
- ✓ APPELLE à ce que les RUP bénéficient pleinement du fonds pour la compétitivité compte tenu des caractéristiques de leur tissu économique et de leurs écosystèmes de recherche et d'innovation ;
- ✓ PLAIDE pour la création d'un fonds de réponse aux crises multiples ;
- ✓ INVITE la Commission européenne, le Parlement européen, la présidence du Conseil et les États membres à défendre un budget qui prenne en compte les politiques historiques de l'UE, ainsi que le statut spécifique des RUP au sein de chacune de ces politiques.



## Politique de cohésion économique, sociale et territoriale

Depuis de nombreuses années, le soutien de la politique de cohésion dans les RUP améliore considérablement la qualité de vie de leurs populations, dynamise leur compétitivité et contribue à développer leurs atouts. Appuyer la convergence des RUP sur la durée, en adoptant une approche territoriale témoigne de la solidarité de l'UE envers ses régions les plus éloignées et isolées de l'Europe continentale.

La Conférence :

- ✓ RAPPELLE son attachement à une politique de cohésion renforcée, modernisée, plus simple et plus flexible, dotée d'un financement solide pour la période post-2027, mais qui ne perde pas les éléments essentiels qui l'ont toujours caractérisée : principe de partenariat, gouvernance multi-niveaux, subsidiarité, gestion partagée et approche territoriale ;
- ✓ DEFEND le maintien des crédits spécifiques aux RUP et des règles d'éligibilité qui garantissent la pleine mise en œuvre des fonds européens.
- ✓ REFUSE que la politique de cohésion soit détournée de ses objectifs initiaux, en réponse à des crises urgentes ;
- ✓ SOULIGNE le fait que le principe de « *ne pas nuire à la cohésion* » doit être transversal à toutes les politiques de l'UE ;
- ✓ PREND NOTE des besoins d'investissement en Europe pour combler les déficits capacitaires et bâtir un socle industriel de défense solide, et ALERTE sur le fait que ces priorités ne peuvent se faire aux dépens de la cohésion ;
- ✓ DEFEND la simplification des procédures de gestion des fonds et le renforcement des capacités administratives dans ses régions ;
- ✓ RÉITÈRE sa demande de classification statistique « NUTS 2 » pour Saint-Martin au même titre que toutes les RUP, indicateur déterminant pour l'intervention des politiques européennes de développement régional ;
- ✓ DEMANDE à bénéficier d'une éligibilité automatique des RUP à tous les fonds de la politique de cohésion, conformément à l'article 349 du TFUE qui énonce la possibilité de mesures spécifiques pour fixer les conditions d'accès aux fonds.

## Agriculture et développement rural

L'adaptation de la politique agricole commune à travers les programmes POSEI a permis d'accompagner les RUP pour que le secteur agricole soit plus compétitif, plus durable et plus résilient. Ces programmes ont fourni à leurs agriculteurs un cadre plus stable et prévisible et ont renforcé leur position dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire de leur territoire.

L'absence de revalorisation du budget de ces programmes depuis 2007, freine les activités des filières, avec un impact particulièrement négatif sur nos régions.

La Conférence :

- ✓ DEMANDE une augmentation du budget du POSEI et le maintien de la flexibilité de gestion ;
- ✓ SOLLICITE le rétablissement du taux de cofinancement de 85% au titre du FEADER ;
- ✓ APPELLE l'application de normes équivalentes aux productions en provenance des pays tiers de l'UE afin de soutenir efficacement les secteurs agricoles et d'améliorer la souveraineté alimentaire.

### **Dimension maritime, de pêche et d'aquaculture**

L'ensemble des RUP rappelle l'importance du secteur de la pêche et de l'économie bleue pour le développement de leur territoire et de la souveraineté alimentaire, en termes de structuration de l'économie et de garantie de revenu décent pour les communautés côtières. Il s'agit avant tout d'accompagner les filières en leur permettant d'assurer le renouvellement de leur flotte de pêche, dont le soutien financier pèse toujours sur le budget des RUP.

La Conférence :

- ✓ S'ÉTONNE que sa dernière position exprimée dans la déclaration finale de la XXVIIIème Conférence n'ait pas été suivie d'effets pleinement opérationnels pour l'ensemble des RUP, en nous enfermant dans un cadre juridique complexe et inefficace ;
- ✓ RÉITÈRE la nécessité d'un soutien financier de l'UE au renouvellement urgent des flottes de pêche des RUP, qui demeurent obsolètes, insalubres et sans garantie de sécurité pour les pêcheurs. Cette mesure est essentielle pour garantir que ses pêcheries, qui ont toujours été durables, soient également résilientes et compétitives ;
- ✓ MAINTIENT sa position de rétablir le POSEI-Pêche dans son cadre initial pour le prochain CFP, en tant que programme régional spécifique et autonome pour rendre la compensation des surcoûts plus efficiente ;
- ✓ RAPPELLE sa récente contribution sur le futur Pacte pour les océans, qui plaide pour une prise en compte des enjeux de développement des économies des RUP dans leur bassin maritime.

### **Connectivités et transport**

L'accessibilité aérienne, maritime, terrestre et numérique est fondamentale pour les RUP, tant en termes de désenclavement interne qu'externe. Il s'agit non seulement de garantir le principe de libre circulation et d'égalité d'accès aux opportunités de développement, mais surtout de répondre aux besoins essentiels des populations des RUP qui ne disposent d'aucune alternative.



Régularité et fiabilité de services aux usagers à un juste tarif restent des enjeux majeurs. La législation environnementale ne doit pas conduire à aggraver la précarité de la mobilité et de l'accessibilité des RUP.

Des défis importants d'autonomie stratégique et de souveraineté numérique subsistent en raison du positionnement géographique des RUP, ce qui rend impératif le déploiement d'un réseau de câbles sous-marins efficace, plus résistant et sécurisé.

La Conférence :

- ✓ **RAPPELLE** l'importance de financements européens pour les investissements liés au rattrapage, à la modernisation, à la sécurisation et à la décarbonation des infrastructures de connectivités, incluant le réseau routier, ainsi que leur fonctionnement ;
- ✓ **DEMANDE** des mesures efficaces pour renforcer et accroître la résilience des RUP, dont les chaînes d'approvisionnement sont clairement plus vulnérables ;
- ✓ **APPELLE** avec insistance à analyser l'impact de l'application dans les RUP du paquet législatif « *Ajustement à l'objectif 55* » ;
- ✓ **PLAIDE** pour la poursuite et l'amélioration des exemptions pour les RUP à l'horizon 2040 dans les secteurs aérien et maritime ;
- ✓ **INSISTE** pour la création d'un programme « *POSEI-Transport* » dédié aux connectivités, hors fonds de la politique de cohésion ;
- ✓ **INVITE** au renforcement des investissements dans les infrastructures numériques stratégiques des RUP, en garantissant l'accessibilité, la redondance et la protection contre les cyber-menaces.

### Transition verte et énergétique

La Conférence souligne l'importance de la transition verte dans ses régions, qui sont particulièrement exposées aux effets du changement climatique et font face à des défis importants en termes d'autonomie énergétique, car isolées, non interconnectées et fortement dépendantes aux énergies fossiles.

La Conférence :

- ✓ **INSISTE** sur le fait que les mesures de transition environnementale doivent tenir compte de leur réalité particulière ;
- ✓ **DEMANDE** à ce que les RUP soient associées en urgence à la définition et à la mise en œuvre des plans nationaux du Fonds social pour le climat ;
- ✓ **APPELLE** au renforcement indispensable de la sécurité des réseaux énergétiques des RUP, avec le même intérêt que celui que l'UE porte à la sécurité des réseaux énergétiques du continent ;
- ✓ **ATTIRE L'ATTENTION** sur la nécessité d'assurer l'accès des RUP au soutien financier pour développer des capacités de production, de stockage et de transport des énergies propres, y compris par des actions collaboratives de recherche et d'innovation ;

- ✓ **INSISTE** sur l'importance pour la Commission européenne d'adapter le cadre réglementaire au sein du MIE-Énergie afin de créer les conditions d'une véritable participation des RUP à ce programme ;
- ✓ **DEMANDE** un volet RUP au sein de la prochaine stratégie européenne de résilience de l'eau.

## Immigration

Frontières extérieures de l'Europe, les RUP situées dans les quatre bassins distincts (Caraïbe, Amazonie, océan Indien, Macaronésie) sont soumises à un afflux constant de migrants irréguliers. Aux contraintes structurelles des RUP reconnues à l'article 349 du TFUE, s'ajoutent des flux migratoires continus, exerçant des pressions additionnelles sur leurs dépenses publiques. Leur développement économique est d'autant plus pénalisé qu'elles sont, par nécessité, des régions d'accueil placées en première ligne de la gestion des migrants, arrivés en territoire européen.

La Conférence :

- ✓ **EXHORTE** l'UE à assumer une responsabilité et une solidarité face aux phénomènes migratoires, en imposant des répartitions entre les États membres de l'espace Schengen ;
- ✓ **DEMANDE** une attention particulière aux mineurs non accompagnés à travers des mesures spécifiques ;
- ✓ **RECLAME** le déploiement opérationnel de tous les moyens mobilisables de l'agence Frontex ;
- ✓ **DEFEND** une meilleure prise en compte des tensions migratoires au sein de certaines RUP dans les programmes du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) et du Fonds Sécurité Intérieure (FSI), notamment dans le cadre de la gestion directe de ces fonds, à travers une allocation spécifique régionale.

## Compétitivité

La compétition à l'échelle mondiale évolue rapidement, notamment au gré des tensions géopolitiques et des crises conjoncturelles qui surviennent. Le jeu de la concurrence s'exprime différemment dans les petites économies des RUP caractérisées par un tissu économique vulnérable, une faible masse critique, un manque de débouchés et des surcoûts permanents qui frappent les entreprises qui y exercent.

Par ailleurs, la situation spécifique des RUP, éloignées et enclavées, leur moindre accès aux réseaux de collaboration scientifique et leur faible capacité à attirer des investissements en matière de recherche et de développement, entravent fortement le développement de la recherche et de l'innovation, en dépit de leurs atouts uniques et de leur potentiel considérable.



La Conférence :

- ✓ REGRETTE que la nouvelle stratégie pour le marché unique ne tienne pas compte de la situation des RUP, ainsi que de leur projection dans leur bassin régional ;
- ✓ INVITE la Commission européenne à s'inspirer du rapport de Pedro Solbes de 2011 sur les chaînons manquants du marché intérieur, dont le diagnostic et les propositions pour les RUP, restent toujours d'actualité ;
- ✓ DEMANDE des mesures simplifiées et adaptées pour les RUP au titre du futur fonds européen pour la compétitivité ;
- ✓ DEFEND le maintien tant du volet « *élargir la participation et propager l'excellence* » (*widening*) dans le cadre du futur programme Horizon Europe, que de l'accès des RUP à ce volet, pertinent pour le renforcement de leurs capacités de recherche et d'innovation ;
- ✓ ATTIRE l'attention sur l'importance stratégique des régimes fiscaux des RUP, notamment la zone franche de Madère, l'octroi de mer et l'AIEM (« *Arbitrio sobre Importaciones y Entregas de Mercancías en las Islas Canarias* »).

## 2. Intégration dans les nouvelles Stratégies de l'UE et soutien spécifique

La communication relative à la stratégie en faveur des RUP de mai 2022 met l'accent sur l'importance de soutenir les populations des RUP en renforçant leur qualité de vie, en promouvant le développement économique et en adaptant les politiques européennes pour répondre aux spécificités de ces régions.

La Conférence :

- ✓ ACCUEILLE avec satisfaction l'initiative de la Commission européenne d'actualiser la stratégie européenne pour les RUP dans un contexte de définition de nouvelles priorités ;
- ✓ ESPERE que cette stratégie, en constante évolution, conduise à des propositions concrètes pour les RUP, préservant l'acquis des communications de la Commission européenne adoptées depuis 2000 ;
- ✓ PRÔNE un renforcement de l'Unité RUP au sein de la Commission européenne pour mener à bien ses travaux ;
- ✓ ATTEND l'organisation, par la Commission européenne, du prochain FORUM RUP.

Pour améliorer les conditions de vie de nos populations, il est urgent de répondre aux besoins fondamentaux les plus pressants, parmi lesquels figure le logement abordable compte tenu de la situation sociale dégradée dans les RUP.

La Conférence :

- ✓ SALUE l'engagement de la Commission européenne à faire du logement abordable une priorité nouvelle et DEMANDE des mesures spécifiques pour les RUP, où les niveaux de pauvreté sont parmi les plus élevés en Europe ;

- ✓ PROPOSE que les RUP soient bénéficiaires d'actions-pilote issues des futures stratégies « *anti-pauvreté* » et « *logement abordable* » ;
- ✓ APPELLE à des actions ciblées pour accroître les investissements dans les RUP au sein de l'Union des compétences, afin de réduire le chômage, notamment des jeunes, favoriser l'emploi, retenir les talents, lutter contre le décrochage scolaire, et promouvoir l'inclusion sociale ;
- ✓ APPELLE la Commission européenne à déployer dans les RUP une mesure d'accompagnement pour l'emploi des jeunes.

### 3. Renforcer la dimension géopolitique des RUP

La Conférence souligne la valeur ajoutée des RUP dans de nouveaux domaines stratégiques, proposant de définir des stratégies spécifiques pour les frontières extérieures de l'UE et de maintenir des programmes adaptés aux besoins des RUP et des pays tiers partenaires. Ces initiatives visent à renforcer la position stratégique de l'UE tout en valorisant les opportunités économiques des RUP.

A titre d'exemple, le contexte géopolitique actuel incite l'UE à valoriser l'espace comme un domaine stratégique pour une Union plus forte, mieux équipée et coordonnée en vue de faire face aux nouveaux défis, de défendre ses intérêts et de renforcer sa position stratégique et son autonomie.

A cet égard, les RUP offrent à l'UE leur dimension géostratégique privilégiée car dispersées dans les océans Atlantique, Indien, mer des Caraïbes et canal du Mozambique, témoignant du rôle important qu'elles peuvent jouer au bénéfice de l'UE dans son ensemble, tout en valorisant les opportunités de diversification de leurs économies.

La Conférence :

- ✓ ESTIME indispensable de prévoir au sein des prochains programmes INTERREG, un volet spécifique RUP, l'intégration des fonds européens de la politique externe et une flexibilité pour la gestion des fonds en provenance de la politique externe ;
- ✓ ATTEND la définition d'une politique de grand voisinage, essentielle pour intégrer pleinement les RUP dans leur bassin régional respectif et saisir des nouvelles opportunités de développement générées par les axes d'échanges émergents ;
- ✓ INVITE à prendre en compte la problématique de l'isolement, exacerbée par les effets des catastrophes naturelles, en adaptant les exigences normatives pour faciliter la coopération avec les pays voisins ;
- ✓ DEMANDE que les périmètres des zones de coopération dans le cadre des programmes INTERREG puissent être élargis, pour les RUP qui le souhaitent, afin de favoriser leur véritable insertion régionale.

\*\*\*



Dans un monde en évolution et confronté à de multiples crises, la Conférence des Présidents des RUP perçoit plus que jamais le besoin de faire prendre conscience des caractéristiques spécifiques de ses régions afin de continuer à progresser vers une Union européenne respectueuse et pleinement sensible à ses réalités territoriales.

Recourir à l'article 349 du TFUE lors de la conception du budget pluriannuel de l'Union et des réformes des politiques européennes, doit constituer un impératif pour apporter les réponses adéquates aux besoins des populations des Régions ultrapériphériques.

**AÇORES**

**CANARIES**

**GUADELOUPE**

**GUYANE**

  
LECHAT-VEIGA

**MADÈRE**

**MARTINIQUE**

**MAYOTTE**

**LA REUNION**

**SAINT-MARTIN**